2eme Rallye National V.H.C.

COUPE DE FRANCE DES RALLYES
(Coef. 3)

REGLEMENT PARTICULIER

23ème RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE
8 et 9 Octobre 2011
REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement	*Lundi 15 août 2011*
Ouverture des Engagements	*Dès parution du règlement*
Clôture des Engagements (Minuit Cachet de la Poste faisant foi)	*Lundi 26 septembre 2011*
Parution du Road Book (à retirer uniquement au secrétariat de l'A.S.A.)	*Samedi 1er octobre 2011*
Publication de la liste des engagés Au siège de l'A.S.A.	*Lundi 3 octobre 2011*
Vérifications des Documents Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT	*Samedi 8 octobre 2011* *de 7 h 30 à 11 h 30*
Vérifications des Voitures Parking de la Mairie – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT	*Samedi 8 octobre 2011* *de 7 h 45 à 11 h 45*
1ère Réunion des Commissaires Sportifs Salle des Fêtes OSCO MANOSCO – Avenue du Moulin Neuf – MANOSQUE	*Samedi 8 octobre 2011* *12 h 00*
Publication des équipages admis au départ Gymnase des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	*Samedi 8 octobre 2011* *13 h 30*
Départ de la 1ère Etape du Rallye Parking Lycée des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	*Samedi 8 octobre 2011* *14 h 30*
Arrivée de la 1ère Etape du Rallye Parking Lycée des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	*Samedi 8 octobre 2011* *21 h 35*
Publication des heures et ordre de départ de la 2ème Etape Gymnase des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	*Dimanche 9 octobre 2011* *7 h 30*
Départ de la 2ème Etape du Rallye Parking Lycée des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	*Dimanche 9 octobre 2011* *8 h 00*
Arrivée du Rallye Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE	*Dimanche 9 octobre 2011* *13 h 35*
Vérifications finales éventuelles Etablissement NORAUTO – Avenue de la Libération - MANOSQUE	
Publication des Résultats du Rallye Gymnase des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	*Dimanche 9 octobre 2011* *30' après l'arrivée du dernier concurrent*
Remise des Prix Parking Lycée des Iscles – Avenue Régis RYCKBUCH – MANOSQUE	*Dimanche 9 octobre 2011* *à l'arrivée*

LISTE DES ADRESSES

ORGANISATEUR ET SECRETARIAT DU RALLYE	A.SA. DE HAUTE PROVENCE Maison de l'Automobile Boulevard Pasteur - 04100 MANOSQUE Tél. : 04.92.72.05.32 – Fax : 04.92.72.75.90 e-mail : asa.hteprovence@wanadoo.fr
ACCUEIL DES OFFICIELS	Samedi 18 septembre 2010 de 7 h 00 à 12 h 00 Salle Polyvalente Avenue Auguste Bastide - 04860 PIERREVERT
ACCUEIL DES PARTENAIRES PRESSE, INVITES	Samedi 18 septembre 2010 de 7 h 00 à 12 h 00 Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide Avenue Auguste Bastide - 04860 PIERREVERT
VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES	Salle Polyvalente Avenue Auguste Bastide - 04860 PIERREVERT
VERIFICATIONS TECHNIQUES	Parking de la Mairie Avenue Auguste Bastide - 04860 PIERREVERT
PERMANENCE DU RALLYE	P.C. COURSE Salle des Fêtes OSCO MANOSCO Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE
PARC FERME	Parking Lycée des Iscles Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE
TABLEAU D'AFFICHAGE	Gymnase des Iscles Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE
REMISE DES PRIX	A l''arrivée Parking Lycée des Iscles Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Haute Provence organise les 8 et 9 octobre 2011, le ***23éme RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE,*** *en qualité d'organisateur administratif et technique.*

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, ***n° 186*** *en date du* ***1er juillet 2011****. Permis d'organisation du Comité Régional* ***n° 46*** *en date du* ***3 juin 2011.***

Comité d'Organisation

Organisation Générale	*- Patrice POCHON*
Intendance / Hébergement	*- Francine POCHON / Danièle HEIN*
Partenaires	*- Jean Paul POCHON*
Commissaires	*- Robert HEIN*
Matériel	*- Olivier GUILLAUME*
Remise des Prix	*- Francine POCHON*
Divers	*- Membres A.S.A de Haute Provence*
Secrétariat du Rallye	*A.S.A. DE HAUTE PROVENCE* *Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur* *04100 MANOSQUE* *Tél. : 04.92.72.05.32 – Fax : 04.92.72.75.90*
Organisateur Technique	*A.S.A. DE HAUTE PROVENCE* *Représenté par Monsieur Jean Paul POCHON*

1.1P. - OFFICIELS

Délégué Comité	:	-		

Collège des Commissaires Sportifs :

Président	:	- *Jean Louis VATON*	*5493*	*0728*
Membres	:	- *Max DECARPENTRIE*	*3433*	*0730*
		- *Christine DESSORIS-EYDOUX*	*8178*	*0727*
Secrétaire	:	- *Laurent DE METS*	*53293*	*0730*

Direction de Course :

Directeur de Course	:	- *Pierre BOÏ*	*12623*	*0606*
Directeurs de Course Adjoints	:	- *André EYDOUX*	*7205*	*0727*
		- *Georges POUQUINE*	*20225*	*0728*
Directeur de Course Adjoint chargé du BBR	:	- *Gérard GHIGO*	*1967*	*0729*
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	:	- *Francis POLGE*	*6831*	*0724*
		- *Marie-Odile VINCENSINI*	*9656*	*0727*
Directeurs de Course délégués aux Inters	:	- *Gérard PLEUVEURAUX*	*9206*	*0712*
		- *Patrick LATIL*	*3027*	*0722*
Médecin Chef	:	- *Jean Noël LUPPI*	*152563*	*0729*
Commissaire Technique Responsable	:	- *Bertrand FRANCOU*	*4010*	*0729*
Commissaires Techniques	:	- *Valérie BERETTI*	*122514*	*0606*
		- *Loys BORDERON*	*183288*	*0727*
		- *Gustave BOYER*	*4005*	*1442*
		- *Michel LE BORGNE*	*29951*	*0606*
		- *Michel RAMU*	*2669*	*0730*
Chargés des Relations avec Les concurrents	:	- *Francis FABRIES*	*6904*	*0728*
		- *Clair SCHMIT*	*9199*	*0729*
		- *Sylvie SCHMIT*	*36488*	*0729*
Chargée des relations avec la Presse	:	- *Francine POCHON*	*57592*	*0730*
Classements	:	- *Toprallye.com*		
Speaker	:	- *Michel VIGNAL (Phocéa production)*		

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement particulier et éventuellement ceux du Rallye de doublure, et inversement, sont déclarés compétents en tant que "juges de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement anti-sportifs ; etc.
Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2P. - ELIGIBILITE

*Le **« 23ème RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE »** compte pour :*

- *la Coupe de France des Rallyes Nationaux 2ème Division 2012 coefficient 3,*
- *les Challenges du Comité Régional Provence - Alpes - Côte d'Azur 2011, suivants : rallye asphalte "pilotes", rallye asphalte "copilotes", rallye asphalte "jeune espoir", rallye féminin*

1.3P. - VERIFICATIONS

*Les équipages recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le **samedi 8 octobre** de **7 h 30 à 11 h 45** :*

Administratives** : **Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – 04860 PIERREVERT.
Techniques** : **Parking de la Mairie – 04860 PIERREVERT.

A l'issue des vérifications les véhicules seront mis en parc fermé (Parking Lycée des Iscles à MANOSQUE) jusqu'à leur heure de départ.
Les vérifications finales auront lieu :
Etablissement NORAUTO – Avenue de la Libération - MANOSQUE
Taux horaire de la main d'œuvre : 45,00 € TTC.

Article 2P. ASSURANCES

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1P. **Concurrent Admis**
(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

3.1.5P. *Toute personne qui désire participer au* ***23ème RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE*** *doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le* ***lundi 26 septembre 2011*** *minuit (cachet de la poste faisant foi).*

3.1.10P. *Le nombre d'engagés est fixé à 130 voitures maximum. Lorsque le chiffre sera atteint les suivants seront considérés comme des suppléants et inscrits sur une liste d'attente.*

3.1.11P. *Les frais de participation sont ainsi fixés :*

- *avec la publicité facultative de l'organisateur* : ***400,00 €***
- *sans la publicité facultative de l'organisateur* : *800,00 €*
- *aux équipages (1er pilote) de l'A.S.A. de Haute Provence* : ***350,00 €***

3.1.12P. *La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des frais de participation.*
Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- *aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé*
- *au cas où l'épreuve n'aurait pas eu lieu*

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.
La retenue sera :

- *de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve,*
- *de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.*

3.3P. – ORDRE DE DEPART

3.3.1P. *Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.*
Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire pénalités routières comprises (éventuellement à l'issue de la dernières ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en « super rallye » par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2P. *L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :*

- *Série 1 : Pilotes classées par la FIA (priorité A)*
- *Série 2 : Pilotes classées par la FIA (priorité B)*
- *Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)*
- *Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)*
- *Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)*
- *Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes : A8W, A7S, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, N2, F212, R1, N1, F211.*
  Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. – VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe « J » du Code Sportif International pour les voitures du groupe A (y compris WRC, Super 2000, Kit-Car, Super 1600), les voitures du groupe R (R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D, R3T), les voitures du groupe N et aux prescriptions de la FFSA pour les voitures des groupes F2000 (incluses les F2000 spéciales), FRC,FA, FN, GT de série 2 roues motrices et Z.

4.3P. – ASSISTANCE

L'assistance est interdite en dehors des parcs d'assistance définis par l'organisation.

4.3.3P. – Définition de l'assistance interdite

Voiture concurrente quittant l'itinéraire du rallye. L'utilisation ou la réception de tous matériaux manufacturés (solides ou liquides), pièces détachées, outils ou matériel autres que ceux transportés dans la voiture concurrente. Le stationnement d'un véhicule d'assistance et le positionnement ou l'installation de tous matériaux, pièces détachées, outils ou matériel sur l'itinéraire excepté dans un parc ou zone d'assistance. Le transport ou la détention de carburant à bord du véhicule en dehors du ou des réservoirs, du circuit de carburant et de ses annexes autorisés par le règlement, est strictement interdit.

Article 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire : Panneaux de portières haut :
Panneaux de portières bas :
Panneaux de portières cotées :
Publicité facultative : Bandeaux de pare-brise gauche :
Bandeaux de pare-brise droit :

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

*Le **23ème RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE** représente un parcours de **344,97 km**. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte **8** épreuves spéciales d'une longueur totale de **111,14 km**.*

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1 – 3	-	***9,59 km***	-	***2 fois***	-	***19,18 km***
E.S. 2 – 4	-	***20,60 km***	-	***2 fois***	-	***41,20 km***
E.S. 5 – 7	-	***18,39 km***	-	***2 fois***	-	***36,78 km***
E.S. 6 – 8	-	***6,99 km***	-	***2 fois***	-	***13,98 km***

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe du présent règlement.
L'intervalle entre chaque voiture sera d'une minute.
L'heure officielle de l'épreuve sera celle de l'horloge parlante (tél. : 3699).
Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passages, périodes de neutralisation, etc... seront repris dans le carnet de contrôle et le road book qui sera disponible à partir du samedi 1er octobre 2011 en raison des reconnaissances réglementées à l'article 6.2P.

6.2P. – RECONNAISSANCES

*Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **trois** au maximum.*

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu suivant les horaires suivants :

	E.S. 1-3	E.S. 2-4	E.S. 5-7	E.S. 6-8
Samedi 1er octobre	9 h 00 à 18 h 00	13 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 13 h 00
Dimanche 2 octobre	9 h 00 à 18 h 00	13 h 00 à 18 h 00	9h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 13 h 00
Vendredi 7 octobre	9 h 00 à 18 h 00	13 h 00 à 18 h 00	9h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 13 h 00

Article 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2.P. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- *Commissaires Chef de poste* — *Chasubles Orange barrée*
- *Commissaires de routes* — *Chasubles Orange*
- *Directeurs d'épreuves* — *Chasubles Rouges*
- *Médecin* — *Chasubles Blanches*

Article 8P. RECLAMATION - APPEL

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 9P. CLASSEMENT

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 10P. PRIX - COUPES

PRIX EN ESPECES :

Tous les prix sont cumulables

Les prix en espèces seront expédiés dans les 8 jours après la fin du rallye, à l'adresse figurant sur l'engagement.

Clt	Général		Groupes (6)				Féminin
Partants	1 à 80	+ de 80	1 à 4	5 à 20	21 à 40	+ de 40	+ de 2
1er	800 €	1000 €	250 €	300 €	300 €	300 €	300 €
2ème	500 €	700 €		250 €	250 €	250 €	
3ème	300 €	500 €			200 €	200 €	
4ème	200 €	300 €				150 €	
5ème	100 €	200 €				100 €	

Clt	Classes (23)				
Partants	1 à 4	5 à 10	11 à 15	16 à 20	+ de 20
1er	250 €	400 €	400 €	400 €	400 €
2ème		300 €	300 €	300 €	300 €
3ème			200 €	200 €	200 €
4ème				150 €	150 €
5ème					100 €

Total Maximum distribuable = 35 450 €

COUPES ou TROPHEES :

L'ensemble des concurrents figurant au classement final de l'épreuve seront récompensés.

TROPHEE DAVID COLAIANNI

Ce trophée récompensera l'équipage engagé en groupe N/FN, ayant réalisé le plus grand nombre de meilleurs temps de groupe sur l'ensemble de l'épreuve. Même les équipages ayant abandonné pourront prétendre à ce trophée. .

TROPHEE SCAP PEUGEOT MANOSQUE

Ce trophée récompensera l'équipage participant sur un véhicule de la marque Peugeot, le mieux classé au classement général final de l'épreuve.

La remise des prix du ***23ème RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE*** *se déroulera le* ***dimanche 9 octobre 2011*** *à l''arrivée du rallye*

Parking du Lycée des Iscles
04100 MANOSQUE.

2ème RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE VEHICULES HITORIQUES DE COMPETITION
8 et 9 OCTOBRE 2011
REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 23ème Rallye National de Haute Provence

LISTE DES ADRESSES

Identique au 23ème Rallye National de Haute Provence

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Haute Provence organise les 8 et 9 octobre 2011, le ***2ème RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE VEHICULES HITORIQUES DE COMPETITION,*** *en qualité d'organisateur administratif et technique.*
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, ***n° 186*** *en date du* ***1er juillet 2011****. Permis d'organisation du Comité Régional* ***n° 46*** *en date du* ***3 juin 2011.***

Comité d'Organisation
Identique au 23ème Rallye National de Haute Provence

1.1P. - OFFICIELS
Identique au 23ème Rallye National de Haute Provence
Commissaire Technique Responsable : - Michel RAMU 2669 0730

1.2P. - ELIGIBILITE
Le ***« 2ème RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE V.H.C.»*** *compte pour :*
- *la Coupe de France des Rallyes V.H.C. coefficient 3,*
- *le Challenge du Comité Régional Provence - Alpes - Côte d'Azur 2011 V.H.C.*

1.3P. - VERIFICATIONS
Identique au 23ème Rallye National de Haute Provence.

Article 2P. ASSURANCES

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1P. *Concurrents Admis*
(Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC telles que parues dans France Auto 2011)

3.1.5P. *Identique au 23ème Rallye National de Haute Provence*
Si à la date de la clôture des engagements le nombre d'engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision

3.1.10P. *Le nombre d'engagés est fixé à* ***160*** *voitures maximum pour les deux rallyes*

3.1.11P. *Les frais de participation sont ainsi fixés :*
- *avec la publicité facultative de l'organisateur* ***: 400,00 €***
- *sans la publicité facultative de l'organisateur : 800,00 €*
- *aux équipages (1er pilote) de l'A.S.A. de Haute Provence* ***: 350,00 €***

3.1.12P. *Identique au 23ème Rallye National de Haute Provence.*

3.3P. – ORDRE DES DEPARTS
Le départ du premier concurrent VHC sera donné avant le premier concurrent du 23ème Rallye National dans l'ordre des numéros.
Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent du 23ème Rallye National.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. – VOITURES AUTORISEES
Conformément aux règles spécifiques rallyes VHC FFSA, sont autorisées les voitures des périodes E et I inclus, homologuées VHC et possédant un passeport technique historique (PTH)

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH de la voiture visée par la FFSA. Le passeport technique est obligatoire pour les licenciés FFSA.

Les voitures sont réparties en 6 catégories : 1 – 1S – 2 – 2S – 3 – 3S, et réparties en classes, conformément aux règles spécifiques rallyes VHC.

4.2P. – PNEUMATIQUES

Conforme à la réglementation de l'utilisation des pneumatiques, rallyes VHC FFSA.

4.3P. – ASSISTANCE

Identique au 23ème Rallye National de Haute Provence.

Article 5P. PUBLICITE

Identique au 23ème Rallye National de Haute Provence.
Publicité individuelle : deux rectangles de 50 x 14 cm tel que prévue dans l'Annexe K 2010

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

Identique au 23ème Rallye National de Haute Provence.

6.2P. – RECONNAISSANCES

Identique au 23ème Rallye National de Haute Provence.

Article 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2.P. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- *Avoir signifié au Chargé des relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédent le départ de l'étape suivante.*
- *Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.*

Pour l'étape ou la sanction d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- *Pénalité de DIX heures,*
- *Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.*
- *Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.*

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

Article 8P. RECLAMATION - APPEL

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 9P. CLASSEMENT

Conformément au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC, il sera établi un classement pour les catégories 1 et 1S confondues, un classement pour les catégories 2 et 2S confondues et un classement pour les catégories 3 et 3S confondues.
Ces classements donneront lieu à attribution de points « pilotes » et « copilotes » dans le cadre de la Coupe de France des Rallyes VHC.

Article 10P. PRIX - COUPES

PRIX EN ESPECES :

Il n'y a pas de dotation en prix.
Tous les équipages ayant terminés l'épreuve seront récompensés

La remise des prix du ***2ème RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE VHC*** *se déroulera le* ***dimanche 9 octobre 2011*** *à l'arrivée du rallye*

Parking du Lycée des Iscles
04100 MANOSQUE.

GUIGUE
Norauto
911 NA 04